

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Ici On Grandit inc.	Numéro de permis 2023124	Date d'inspection Le 22 juillet 2025		
Nom de l'établissement Garderie Ici On Grandit		Numéro de téléphone (506) 783-7070		
Adresse 65-A chemin Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement tôt le matin pour une inspection de surveillance impromptue
- Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu et respecté dans les groupes d'enfant homogène et hétérogène.
- Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu, les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
- Révision et explication du formulaire de rapport d'incident lorsque survient un incident devant être signalé, il fut clarifié lesquels des incidents qui se doivent d'être rapportés et également le fait que ce rapport doit être envoyé au Ministère dans les 24heures suivants l'incident et une copie est donné au parent
- Les rapports d'incident sont versés dans le dossier de l'enfant
- Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
- La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.
- Les collations et le repas sont fournis par l'exploitant, les parents reçoivent toute modification au menu au moins 3 jours avant de les servir.
- L'eau potable est servie tout au long de la journée
- Les enfants en bas âge ne sont pas nourris au biberon pendant qu'ils sont couchés
- Les enfants en bas âge sont surveillés en tout temps pendant qu'ils mangent ou boivent
- Les biberons des enfants en bas âge portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et ne sont utilisés que par l'enfant auquel ils sont destinés
- L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet.
- Le gros matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, il fut recommandé d'ajouter davantage de matériel à manipuler. Ex : des ustensiles pour les petites cuisines, des gros blocs sous les canapés, du matériel de bricolage ou livres rangées dans des bacs sous les canapés, des gros camions, des poussettes pour bébés....etc.
- La surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants, mais dans le parc extérieur des nourrissons le bac à sable est presque vide, du sable sera ajouté ainsi que des sceaux, pelles...etc.
- L'aire de jeu extérieure destinée aux enfants en bas âge est séparée de celle des enfants préscolaires ou d'

Commentaires généraux

âge scolaire

-Un horaire a été mis en place pour permettre à tous les enfants préscolaires d'utiliser l'aire de jeux extérieure à des moments de la journée. Des sorties ou promenades se font également couramment dans la communauté.

Observations : À mon arrivée les enfants terminent leurs collations, certains applique leur crème solaire et sont en préparation pour aller jouer dehors. Tous les groupes sont allés jouer dehors en matinée. Une fois entrée ils ont eu une courte période de jeux libres pour ensuite se préparer à la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2025

Date

original signé par

Nicole Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2025

Date